

Instructions Label-Féminine

Valable pour la saison 2025/2026

Table des matières

Art. 1 Clubs participants.....	1
Art. 2 Catalogue de critères	2
Art. 2.1 Structure & pondération des critères & catégories	2
Art. 3 Visites du label.....	2
Art. 3.1 Personnes présentes Club/Association.....	2
Art. 3.2 Déroulement.....	2
Art. 3.3 Documents Club/Association.....	2
Art. 4 Montant total des subventions.....	3
Art. 4.1 Répartition du montant total entre les ligues.....	3
Art. 5 Délais.....	3

Art. 1 Clubs participants

Selon le règlement, la PostFinance Women's League & SWHL B est soumise au « Label-Féminine »

Les clubs suivants sont autorisés à participer :

PostFinance Women's League	SWHL B
EV Zug	Brandis Juniors Ladies
HC Davos Ladies	DHC Lyss
HC Fribourg-Gottéron Ladies	EHC Bassersdorf
Lausanne HC Féminin	EHC Sursee
Neuchâtel Hockey Academy	EHC Thun
SC Bern	EHC Worb
ZSC Lions	EHC Zunzgen-Sissach
	GCK Lions Frauen
	HC Thurgau Ladies
	SC Rapperswil-Jona Lakers

Art. 2 Catalogue de critères

Le catalogue complet des critères fait partie intégrante de la présente directive. Le catalogue peut être consulté sur le site web.

Art. 2.1 Structure & pondération des critères & catégories

La professionnalisation sportive du hockey sur glace féminin doit bénéficier d'une pondération d'environ 50% le marketing & le recrutement d'environ 30% et les structures au sein de l'organisation ainsi que la collaboration avec d'autres équipes féminines de niveau inférieur d'environ 20%.

Art. 3 Visites du label

Une fois par an, entre septembre et février, les entraîneurs principaux des équipes nationales féminines ou la Head of Women's Hockey rendent visite aux clubs.

Art. 3.1 Personnes présentes Club/Association

Les personnes suivantes sont présentes à la Visite annuelle du label du côté du club/de l'association :

- Responsable du label-féminin
- Chef(fe) d'équipe, chef(fe) du sport
- Head Coach (optional)

D'autres personnes peuvent également être présentes si le club/l'association le souhaite.

Art. 3.2 Déroulement

La visite porte en particulier sur des thèmes administratifs, organisationnels et structurels de l'organisation. Si vous le souhaitez, des thèmes sportifs peuvent également être abordés.

Art. 3.3 Documents Club/Association

Les documents suivants doivent être apportés lors de la visite annuelle du label :

- Concept, modèle, vision, objectif, structure organigramme
- Liste des cadres & plans de carrière des joueuses de la relève
- Documentation entraînement d'été, entraînement des compétences, entraînement de la force, Camp d'entraînement, plan hebdomadaire standard
- Documentation planification de la saison, playbook
- Documentation du tournoi/ de l'entraînement d'initiation, justificatifs des mesures publicitaires

INSTRUCTIONS LABEL-

Art. 4 Montant total des subventions

La somme totale pour le label-féminin se compose d'un montant fixe de CHF 60'000 ainsi que d'une part variable provenant des unités de formation et de la taxe pour l'accès direct à la SWHL B. La somme totale n'est pas encore connue au moment du lancement du label.

Art. 4.1 Répartition du montant total entre les ligues

La répartition de la somme totale entre les deux ligues est définie dans le règlement.

Art. 5 Délais

Rendez-vous	Description	Responsabilité
15.09.2026	Activation de la plateforme WEB	SIHF
Entre sep-fév.	Visites de labels selon accord individuel avec les clubs. Évaluation de tous les critères définis par la date de référence "lors de la visite du label". (Cf. catalogue des critères)	Club
31.12.2026	Saisie au plus tard de tous les critères avec date de référence à fin décembre (Cf. catalogue des critères) Selon le catalogue de critères	Club
15.03.2027	Remise du label "Femmes" : saisie au plus tard de tous les critères avec date limite fin mars (cf. catalogue des critères)	Club
15.04.2027	Évaluation des critères terminée	SIHF
22.04.2027	Expiration du délai de recours concernant les notations (7 jours)	Club
30.04.2027	Envoi des notations définitives	SIHF
31.05.2027	note de crédit selon les ratings définitifs	SIHF

